

Nouveaux tarifs « Entreprises, Institutionnels et Associations » au 1^{er} janvier 2023 ⁽¹⁾

Evolution tarification

Vos tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 sont disponibles auprès de votre chargé d'affaires ou sur <https://www.business.hsbc.fr/fr-fr/fr/generic/tarifs-hsbc>. En cas de désaccord avec ces nouveaux tarifs, vous pouvez résilier sans frais votre convention avant le 1^{er} janvier 2023. A défaut vous serez réputé les avoir acceptés.

Les changements tarifaires applicables au 1^{er} janvier 2023 sont indiqués en italique dans les tableaux ci-dessous.

- **La tenue de compte (page 4)**

Opération & Description		Tarif au 01/01/23	
Frais de tenue de compte	Par écriture	0,40 €	Ou sa contre-valeur en devise pour un compte en devise.
	Minimum mensuel	37 €	
	Maximum mensuel	75 €	

- **Les syndicats de copropriétés (page 5)**

Opération & Description		Tarif au 01/01/23	
<i>Forfait de tenue de compte</i>	<i>Par mois</i>	12 €	

- **Les solutions par échange de fichiers (page 7)**

Opération & Description			Tarif au 01/01/23	
HSBC CONNECT Host-To-Host TVA	Package intégral Connect H2H	Frais de mise en place	1 500 €	
		Abonnement mensuel	200 €	

- **L'Echange de données Cash Management (page 7)**

Opération & Description			Tarif au 01/01/23	
Connectivité avec HSBC en France : Swiftnet / Connect Host to Host / HSBCnet via RFD (Report File Delivery)	Relevés de comptes fin de jour (GIR) comptes HSBC ou banque tierce TVA	Abonnement mensuel	23 €	Par compte, par mois et par relevé
	Relevés de comptes intradays (GIR) HSBC ou banque tierce TVA		42 €	Par compte, par mois et par relevé
	Frais de mise en place TVA	Par compte	284 €	Mise en place des comptes (sans limite de comptes) si banque tierce pour routage, en émission ou en réception
Sans Connectivité avec HSBC en France	Envoi de MT940/MT942 par HSBC en France vers un BIC tiers TVA	Abonnement mensuel	52 €	Par compte, par mois et par relevé
	Réception de MT101 par HSBC en France depuis un BIC tiers TVA		26 €	Par compte, par mois et par relevé
	Frais de mise en place TVA	Par compte	150 €	

- **Les virements SEPA Instantanés (page 7)**

Opération & Description		Tarif au 01/01/23	
Les virements SEPA Instantanés	Par virement	0,50 €	Virements SEPA Instantanés disponibles sur HSBCnet et SWIFTnet.

- **L'offre cartes porteurs (page 11)**

Opération & Description		Tarif au 01/01/23	
Carte Visa Business	<i>Débit immédiat ou différé</i>	53 €	Cotisation annuelle

- **Les crédits documentaires à l'import (page 12)**

Opération & Description			Tarif au 01/01/23	
Les crédits documentaires	Commission d'ouverture	En % du montant du crédit documentaire (tolérance de crédit incluse)	<i>A partir de 0,25% (nous consulter)</i>	Le % est calculé par trimestre indivisible en fonction de la structure financière de l'entreprise cliente. Cette commission est calculée sur la durée de validité du crédit documentaire, tolérance incluse (A titre d'exemple, si la tolérance est de 10%, le calcul de la commission se fait sur le montant du crédit documentaire augmenté de 10%). Elle rémunère l'engagement de payer pris par la banque émettrice pour le
			<i>Mini. 130 €</i>	

				compte du donneur d'ordre, son client.
Commission de prorogation/augmentation	En % du montant de l'augmentation ou de l'opération sur la nouvelle durée (si prorogation)		<i>A partir de 0,25% (nous consulter)</i>	Le % est calculé par trimestre indivisible en fonction de la structure financière de l'entreprise cliente. <u>Modification pour une augmentation</u> : la commission est calculée sur le montant de l'augmentation. <u>Modification pour une demande de prorogation</u> : la commission est calculée sur le montant total du crédit documentaire pour la nouvelle durée d'engagement (hors trimestres déjà perçus à l'ouverture).
			<i>Mini. 130 €</i>	
Commission d'engagement	En % du montant du crédit documentaire (tolérance de crédit incluse)		<i>A partir de 0,083% (nous consulter)</i>	Le % est calculé par mois indivisible en fonction de la durée de l'acceptation d'une traite ou de l'engagement de paiement différé et en fonction de la structure financière de l'entreprise cliente. Cette commission rémunère l'engagement de paiement pris par la banque émettrice au titre de son acceptation ou du paiement différé jusqu'à l'échéance du paiement.
			<i>Mini. 90 €</i>	

(1) Les présents tarifs sont exprimés HT sauf ceux signalés par le symbole TVA. Il convient, dans ce cas, lorsque la TVA est dûe, d'ajouter au montant HT des commissions, la TVA au taux en vigueur à la date d'opération.